



Jour férié et repos compensateur

Par **melanie147**, le **12/12/2018** à **19:05**

Bonjour,rrnJe travaille dans une grande enseigne de grande distribution et mon planning, pour les 3 prochaines semaines, m'annonce que je travaille les dimanches 23 et 30 décembre à cause des fêtes mais, là n'est pas le problème. La semaine prochaine, en compensation du dimanche 23, mon repos sera le mardi 18 mais la semaine d'après mon repos et le 25 !!! alors que c'est un jour férié.rnrnPeut-on donner un repos sur un férié ? car de ce fait mon prochain repos sera le dimanche 6 janvier hormis le fait que le magasin soit aussi fermer le 1er janvier ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **13/12/2018** à **06:41**

Bonjour,rnJ'ignore comment sont gérés vos plannings habituellement, mais votre employeur n'a pas le droit de modifier votre jour de repos pour le placer sur un jour férié dans le seul but de vous léser. En revanche, si les règles habituelles font que votre repos tombe sur un jour férié, il n'y a rien à redire.rnIl est courant, pour un salarié qui ne travaille pas le week-end, de voir un jour férié tomber un samedi ou un dimanche, donc son jour de repos...

Par **morobar**, le **13/12/2018** à **09:06**

Bonjour,rnIl est possible aussi que le planning soit la résultante d'une erreur.rnIl suffit que l'employeur indique à un commis de placer la récupération le mardi suivant le dimanche travaillé pour que cela tombe sur le mardi 18 puis le mardi 25.rnJe dis cela car je l'ai vu dans ma carrière.rnMais si c'est effectivement une erreur, cela devrait s'arranger.

Par **melanie147**, le **13/12/2018** à **12:02**

bonjour, mon repos habituel est le dimanche et j'ai indiquée a mon responsable l'erreur et il ma dit c comme ca et pas autrement ! dans mon enseigne nous sommes répartis par secteur moi je suis a l'épicerie (présence obligatoire et soit disant plus importante car différents rayons alimentaires) en revanche mes collègues du DPH (hygiène) on un jour de repos la semaine de Noël en plus du 25 car rayons non alimentaire. mais pour moi un jour férié n'ai pas un jour de repos en plus que le magasin sera fermé